



**Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

Procès-verbal de la réunion du 16 juin 2021

La réunion a eu lieu par visioconférence.

Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 5, 12 et 19 mai 2021
2. 7833 **Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 24 juillet 2014 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures**
 - Présentation du projet de loi
 - Désignation d'un rapporteur
3. 7834 **Projet de loi du * portant dérogation à l'article 6, alinéa 4, de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental**
 - Présentation du projet de loi
 - Désignation d'un rapporteur
4. **Présentation du rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg 2020**
5. **Divers**

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Tess Burton, Mme Myriam Cecchetti, Mme Francine Closener, M. Paul Galles, Mme Martine Hansen, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Fred Keup, M. Claude Lamberty, Mme Josée Lorsché, M. Georges Mischo, Mme Octavie Modert

Mme Nathalie Keipes, Directrice du Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS)

M. Gilles Dhamen, Directeur de l'Office national de l'enfance (ONE)

Mme Claire Bergdoll, Mme Jessica Feltes, Mme Cornélie Roob, Mme Francine Vanolst, du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Léon Diederich, Mme Christiane Huberty, M. Mirko Mazzi, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Andreas Heinen, M. Andreas Heinz, M. Robin Samuel, Mme Anette Schumacher, M. Helmut Willems, de l'Université du Luxembourg

Mme Lynn Strasser, du groupe politique DP

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Hansen, Mme Carole Hartmann

M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : M. Gilles Baum, Président de la Commission

*

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 5, 12 et 19 mai 2021

Les projets de procès-verbal susmentionnés sont adoptés.

2. 7833 Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 24 juillet 2014 concernant l'aide financière de l'État pour études supérieures

• ***Présentation du projet de loi***

Les représentants ministériels présentent les grandes lignes du projet de loi sous rubrique, pour les détails duquel il est renvoyé au document parlementaire 7833. La persistance de la crise sanitaire mondiale causée par la pandémie de COVID-19 fait en sorte que les étudiants ainsi que le monde académique en général continuent d'en être affectés, et ce bien au-delà de l'année académique 2019/2020. Le présent projet de loi vise à étendre à l'année académique 2020/2021, pour des bénéficiaires bien définis, les mesures introduites par la loi du 17 juillet 2020 portant modification de la loi modifiée du 24 juillet 2014 concernant l'aide financière de l'État pour études supérieures, dans l'objectif de contrebalancer les effets négatifs de cette crise sanitaire risquant d'entraver la progression des étudiants concernés. L'extension desdites mesures prévue dans le présent projet de loi permet dès lors d'inclure au cercle des bénéficiaires également les étudiants ayant entamé leurs études supérieures à partir de l'année académique 2020/2021 et n'ayant pas bénéficié des mesures introduites pour le semestre d'été 2019/2020.

Il est donc proposé d'étendre aux semestres d'hiver et d'été de l'année académique 2020/2021 les dispositions dérogatoires en matière de durée maximale pendant laquelle les étudiants concernés peuvent bénéficier, dans un seul cycle d'études, de l'aide financière pour études supérieures, ainsi que les dispositions dérogatoires en matière de contrôle de la

progression des étudiants inscrits en premier cycle, telles que prévues par la loi précitée du 17 juillet 2020 :

- ajout d'une unité additionnelle au nombre de semestres supplémentaires par rapport à la durée d'études officielle pendant lesquels l'étudiant peut bénéficier de l'aide financière pour études supérieures en vertu de l'article 7, paragraphes 4 à 7, de la loi modifiée du 24 juillet 2014 précitée ;
- report d'une année de l'échéance du contrôle de la progression des étudiants inscrits en premier cycle telle que prévue à l'article 7, paragraphes 10 et 11, alinéa 2, de la loi modifiée du 24 juillet 2014 précitée.

- **Echange de vues**

Mme Octavie Modert (CSV) pose plusieurs questions concernant :

- l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le déroulement des stages et travaux pratiques obligatoires pour la progression de l'étudiant dans son cycle d'études ;
- l'organisation des cours en présentiel et à distance pendant l'année académique 2020/2021 ainsi que le dispositif prévu pour le semestre d'hiver 2021/2022 ;
- l'opportunité de rallonger, au-delà d'un semestre supplémentaire, les dispositions dérogatoires en matière de durée maximale d'attribution de l'aide financière de l'Etat pour études supérieures, au vu de la persistance de la crise sanitaire et de son impact durable sur la vie des étudiants ;
- les modalités exactes d'attribution de l'aide financière supplémentaire en cas de décision officielle des autorités compétentes locales de prolonger d'office la durée réglementaire des études (« Regelstudienzeit ») dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Les représentants ministériels donnent les explications suivantes :

- Pour les étudiants inscrits à une formation BTS dans un lycée luxembourgeois ou à l'Université du Luxembourg, les stages ou travaux pratiques qui n'ont pas pu être réalisés à cause de la crise sanitaire ont été remplacés par des modules théoriques ou des cours encadrés, ce qui fut également le cas pour bon nombre d'étudiants poursuivant leurs études à l'étranger. Dans tous les cas de figure, les responsables universitaires se sont empressés de proposer des alternatives aux stages et travaux pratiques prévus dans les programmes d'études, afin d'éviter que leur absence n'entrave la progression des étudiants dans leurs études.

- Alors que l'année académique 2020/2021 a été marquée par une prudente reprise des cours en présentiel et la poursuite de l'enseignement à distance, il convient de s'attendre à un lent retour à une vie académique normale à la rentrée 2021/2022, d'autant plus que l'objectif du Gouvernement consiste à proposer, jusqu'à la fin juillet 2021, à toutes les personnes de plus de 18 ans, parmi eux les étudiants, une première dose de vaccin contre le COVID-19.

- En ce qui concerne l'opportunité de rallonger les dispositions dérogatoires en matière de durée maximale d'attribution de l'aide financière de l'Etat pour études supérieures, le représentant ministériel renvoie aux dispositions de l'article 7, paragraphes 4 à 7, de la loi modifiée du 24 juillet 2014 précitée, qui prévoient d'ores et déjà et de manière générale la possibilité pour tous les étudiants éligibles de bénéficier de l'aide financière de l'Etat pour études supérieures pendant deux semestres dépassant la durée officielle des études, à laquelle s'ajoute le semestre supplémentaire « COVID ». Au vu de l'évolution de la pandémie et de l'espoir de retrouver une certaine normalité à la rentrée académique 2020/2021, le Gouvernement a décidé de ne pas étendre, à plus d'un semestre, les dispositions dérogatoires prévues par la loi du 17 juillet 2020 précitée et le présent projet de loi.

- Il est précisé que l'article 7, paragraphe 12*bis*, alinéa 1^{er}, à insérer dans la loi modifiée du 24 juillet 2014 prévoit le non-cumul du droit à l'aide financière supplémentaire précitée dans le cas de figure où les autorités compétentes locales – à l'instar de certains Länder allemands – auraient prolongé d'office la durée réglementaire des études dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Dans un tel cas de figure, l'étudiant peut profiter *ipso facto* d'une extension du droit de bénéficier de l'aide financière en vertu des paragraphes 4 à 7 de l'article 7 de la loi modifiée du 24 juillet 2014 précitée. Faire profiter cet étudiant de surcroît de l'aide financière supplémentaire d'un semestre aurait pour conséquence de rompre le principe d'équité avec des étudiants ne profitant pas, dans leur pays d'études, d'une telle prolongation de la durée réglementaire des études. A noter que ce risque d'une rupture du principe d'égalité de traitement de tous les étudiants, quel que soit leur pays d'études, a été signalé aussi par l'Association des cercles d'étudiants luxembourgeois (ACEL).

- **Désignation d'un rapporteur**

La Commission désigne M. André Bauler (DP) comme rapporteur du présent projet de loi.

3. 7834 Projet de loi du * portant dérogation à l'article 6, alinéa 4, de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental

- **Présentation du projet de loi**

La représentante ministérielle présente les grandes lignes du projet de loi sous rubrique, pour les détails duquel il est renvoyé au document parlementaire 7834. La deuxième moitié de l'année scolaire 2019/2020 a été marquée et bouleversée par la pandémie de COVID-19, et il en est de même pour l'année scolaire 2020/2021. Les mesures gouvernementales mises en place pour lutter contre la propagation du virus COVID-19 ont entraîné la suspension des cours à l'école et la fermeture des établissements recevant du public pendant une certaine période de l'année scolaire 2020/2021.

En 2020, certains des candidats au concours réglant l'admission au stage préparant à la fonction d'instituteur n'ont pas pu disposer à temps, avant le début de leur période de stage au 1^{er} septembre 2020, de l'attestation de formation de base en maîtrise de secourisme et du brevet élémentaire de sauvetage aquatique. Conformément à la loi du 20 juin 2020 portant dérogation : 1^o à l'article 26, paragraphe 2, point 3, de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental ; 2^o à l'article 6, alinéa 4, de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental, ces candidats ont bénéficié d'une année supplémentaire à partir de la date d'admission au stage pour présenter les deux attestations mentionnées ci-dessus.

Au vu des restrictions sanitaires actuellement en vigueur, il est nécessaire de proposer des dérogations similaires aux candidats devant être admis au stage au 1^{er} septembre 2021. Le présent projet de loi prévoit ainsi de leur accorder une prolongation de la période de présentation de l'attestation de formation de base en maîtrise de secourisme et du brevet élémentaire de sauvetage aquatique jusqu'à la fin de leur période de stage.

Il convient de noter que tout membre du personnel enseignant, y compris les stagiaires-instituteurs, qui ne dispose pas encore d'un brevet de sauvetage, ne peut assurer les cours de natation qu'après obtention de ce dernier.

- **Désignation d'un rapporteur**

La Commission désigne son Président, M. Gilles Baum (DP), comme rapporteur du présent projet de loi.

4. Présentation du rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg 2020

En guise d'introduction, Mme la Directrice du CePAS rappelle que la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse prévoit que le ministre ayant la Jeunesse dans ses attributions adresse tous les cinq ans un rapport sur la situation des jeunes à la Chambre des Députés. Tout comme pour les deux rapports nationaux précédents (2010, 2015), les travaux de recherche pour la troisième édition ont été confiés à l'Université du Luxembourg. Pour les détails, il est renvoyé au document figurant en annexe du présent procès-verbal.

Alors que l'objectif du premier rapport national sur la situation de la jeunesse était de nature générale et le deuxième rapport mettait l'accent sur la transition de l'adolescence vers l'âge adulte, le rapport national 2020 analyse les perceptions subjectives que les jeunes de 12 à 29 ans ont de leur bien-être et de leur santé. Si ces thèmes ont été retenus bien avant la pandémie de la COVID-19, celle-ci leur a conféré une importance toute particulière.

Les principaux constats des travaux de recherche menés par l'Université du Luxembourg se présentent comme suit :

- le bien-être subjectif et la satisfaction de vie sont jugés globalement élevés par les jeunes au Luxembourg. Dans l'ensemble, les jeunes ont une perception positive de la santé, qui s'est encore améliorée ces dernières années ;
- cependant, le nombre de jeunes souffrant de troubles psychosomatiques et la prévalence des troubles mentaux diagnostiqués ont considérablement augmenté ces dernières années au niveau international et au Luxembourg ;
- le bien-être et la santé diffèrent selon l'âge, le sexe et, surtout, le milieu social des jeunes ;
- en moyenne, les jeunes ayant un statut socio-économique faible évaluent leur bien-être et leur santé de manière plus négative que ceux dont le statut socio-économique est élevé ;
- les jeunes essaient de promouvoir leur bien-être et leur santé par des actions ciblées (notamment le sport, l'alimentation) ; certains cependant adoptent des comportements nuisibles ou à risque (notamment le manque d'exercice, une alimentation malsaine, la consommation d'alcool) ;
- les jeunes considèrent que le temps passé avec leurs amis et leur soutien est bénéfique pour leur bien-être ;
- la famille, en particulier le soutien apporté par les parents, contribue de manière significative au bien-être des jeunes ;
- les contextes institutionnels tels que l'école ou le travail de jeunesse en milieu ouvert sont également importants pour le bien-être et la santé des jeunes. Les relations empreintes de confiance avec le personnel enseignant et éducatif et leur soutien contribuent au bien-être ;
- la pandémie de COVID-19 a bouleversé la vie quotidienne de nombreux jeunes. Elle a eu un impact plus important sur les jeunes financièrement défavorisés que sur les jeunes plus aisés et a accru l'impact des inégalités sociales sur le bien-être et la santé ;
- dans leur majorité, les jeunes trouvent que les mesures visant à endiguer la pandémie de COVID-19 sont appropriées et justifiées. Ils les acceptent et les mettent en œuvre, notamment pour protéger les autres, en particulier les groupes à risque.

A noter que le rapport national, qui sera diffusé auprès des jeunes, des associations, des élus et des Ministères concernés, servira de base à la discussion menée au cours des mois à venir pour aboutir à un nouveau plan d'action national pour la politique de la jeunesse, dont la présentation est prévue à la fin de l'année 2021.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les points suivants :

- Mme Francine Closener (LSAP) se renseigne sur les points communs et les particularités de la situation de la jeunesse au Luxembourg, par rapport à des études comparables dans les pays limitrophes. Il est expliqué que le Luxembourg se situe dans la moyenne supérieure internationale pour ce qui est de la perception qu'ont les jeunes de leur bien-être et de leur santé. D'une manière générale, ils partagent les mêmes satisfactions et soucis que des jeunes Allemands, Français ou Belges, à l'exception des inquiétudes particulières aux jeunes luxembourgeois que sont le logement, les transports ou le chômage des jeunes qui est plus élevé que dans les pays limitrophes.

- En réponse à des questions de Mme Francine Closener (LSAP) et M. Paul Galles (CSV), les représentants de l'Université du Luxembourg expliquent qu'au moment de la collecte des données à la base du rapport national, c'est-à-dire en été 2020, les jeunes interrogés ont donné l'impression de bien traverser les restrictions sanitaires et le confinement. Il est fortement probable que ce sentiment d'optimisme ait changé entretemps, au vu de la durée des contraintes et des difficultés croissantes rencontrées par de nombreux jeunes, notamment parmi les groupes à risque, à s'y adapter. C'est pour cette raison qu'une nouvelle collecte de données est prévue qui visera en partie les jeunes déjà interviewés en été 2020.

- Mme Francine Closener (LSAP) demande des précisions au sujet de la recommandation formulée dans le rapport national en ce qui concerne une mise en réseau des institutions concernées pour améliorer le bien-être et la santé des jeunes. Le représentant de l'Université du Luxembourg explique que cette mise en réseau concerne aussi bien des acteurs institutionnels comme les Ministères, les administrations ou le milieu scolaire et extrascolaire, que les cadres institutionnels formels pour les jeunes, comme l'école ou le monde du travail où les jeunes passent beaucoup de temps et qui peuvent avoir sur le bien-être et la santé un impact aussi décisif que la famille ou les pairs. Les études menées par l'Université montrent cependant que l'accent n'est pas suffisamment mis sur le bien-être et la santé des jeunes, notamment dans les institutions formelles, et que ces facteurs ne sont pas perçus comme des ressources centrales pour la réussite scolaire, les progrès en matière de développement et les performances au travail. Il faut dès lors développer davantage la prise de conscience de l'interdépendance étroite de la vie professionnelle et privée, du travail, de l'école, des familles et de l'environnement social et tenir compte globalement du jeune avec ses multiples facettes et intérêts.

- Mme Djuna Bernard (« déi gréng ») demande de plus amples informations au sujet du processus d'élaboration du plan d'action national pour la politique de la jeunesse. Mme la Directrice du CePAS expliquent qu'en vue de l'élaboration dudit plan, des consultations ont d'ores et déjà été entamées avec différents acteurs, comme les Ministères concernés, la Conférence nationale des élèves au Luxembourg (CNEL) ou le Parlement des Jeunes. A cela s'ajoutent un site Internet où les jeunes peuvent s'exprimer sur leur bien-être, la plateforme « Jugenddësch » ainsi que le projet de théâtre « Mental Noise » qui puise dans les mots utilisés par les jeunes pour parler de leur bien-être et de leur santé. Les informations collectées à travers les différents canaux feront l'objet d'une présentation au comité interministériel de la jeunesse en juillet 2021 et serviront de base pour l'élaboration d'un avant-projet de plan d'action, qui sera à nouveau soumis pour avis aux différents acteurs concernés dont les réactions seront prises en compte lors de la rédaction du plan d'action final dont la publication est prévue à la fin de l'année 2021.

- Interrogés par Mme Djuna Bernard (« déi gréng »), les représentants de l'Université du Luxembourg expliquent qu'il n'est pas prévu de suivre les jeunes interrogés dans le cadre du présent rapport national, après qu'ils ont passé la transition vers l'âge adulte. A noter que le présent rapport national vise les jeunes de 12 à 29 ans. La collecte de données repose sur

deux enquêtes quantitatives (« Health Behaviour in School-aged-Children » (HBSC) et « Youth Survey Luxembourg »), dans le cadre desquelles quelques 10.500 adolescents et jeunes adultes ont été interrogés. A cela s'ajoutent des interviews qualitatives avec 62 adolescents et jeunes d'origines très diverses, ainsi que des entretiens avec les spécialistes du domaine de la jeunesse.

- En réponse à une question de M. Paul Galles (CSV), le représentant de l'Université du Luxembourg explique que la notion de « défavorisation sociale » repose essentiellement sur des critères socio-économiques. D'autres facteurs de défavorisation, tels que le contexte migratoire ou des déficiences physiques ou mentales n'ont pas été pris en considération pour la définition de la notion précitée.

*

Sur proposition du Président de la Commission, M. Gilles Baum (DP), il est convenu que les discussions sur le rapport national sur la situation de la jeunesse seront approfondies lors d'une réunion à avoir lieu à l'automne 2021, et à laquelle seront conviés les représentants ministériels ainsi que les experts de l'Université du Luxembourg concernés.

5. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Luxembourg, le 21 juin 2021

Le Secrétaire-administrateur,
Joëlle Merges

Le Président de la Commission de l'Education nationale,
de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche,
Gilles Baum

Annexe

Document *Powerpoint* : Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg 2020

RAPPORT NATIONAL SUR LA SITUATION DE
LA JEUNESSE AU LUXEMBOURG 2020

LE BIEN-ÊTRE ET LA SANTÉ DES JEUNES AU LUXEMBOURG

NATIONALER BERICHT ZUR SITUATION DER
JUGEND IN LUXEMBURG 2020

WOHLBEFINDEN UND GESUNDHEIT VON JUGENDLICHEN IN LUXEMBURG

Conférence de presse/
Pressekonferenz

Nationaler Bericht zur Situation der Jugend
in Luxemburg 2020

Wohlbefinden und Gesundheit von Jugendlichen in Luxemburg

16. Juni 2021, 11 Uhr
MENJE, Rives de Clausen

Ministerium für Bildung, Kinder und Jugend
(MENJE) und Universität Luxemburg

Nationaler Bericht zur Situation der Jugend in Luxemburg 2020

Wohlbefinden und Gesundheit von Jugendlichen in Luxemburg

Prof. Dr. Robin Samuel

Prof. Dr. Helmut Willems

Dr. Anette Schumacher

Dipl. Soz. Andreas Heinen

Dr. Andreas Heinz

16. Juni 2021



Thema und Perspektive des Jugendberichtes 2020

- **Thema:** Wohlbefinden und Gesundheit von Jugendlichen in Luxemburg zwischen 12 und 29 Jahren
- **Perspektive:** Subjektive Sichtweisen/Einschätzungen und Handlungsweisen der Jugendlichen in Bezug auf Wohlbefinden und Gesundheit
- **Analytische Ebenen:**
 - Personale Ebene (Alter, Geschlecht, sozioökonomischer Status, Persönlichkeitsmerkmale)
 - Soziale Ebene (Familie, Peers)
 - Strukturelle Ebene (Lebensbedingungen in Luxemburg)
 - Ausgewählte jugendrelevante Lebensbereiche: Schule, Offene Jugendarbeit, Fremdunterbringung, Arbeitswelt

- **Repräsentative Umfragen**

- Health Behavior Studie (HBSC) (n = 8001)
- Youth Survey Luxembourg (YSL) (n = 2500)



hbsc
HEALTH BEHAVIOUR IN
SCHOOL-AGED CHILDREN
LÉTZEBUERG / LUXEMBOURG

- **Qualitative Studien**

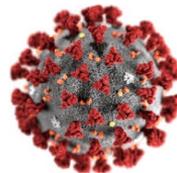
- Interviews zu Sichtweisen und Deutungsmuster (62 befragte Jugendliche)
- Fachdiskurse (23 Experten)



Youth Survey
Luxembourg

- **Sekundärdatenanalysen**

- **Covid-19 Studie**



- Repräsentative Umfrage: YAC (n = 3768; 2020) → 2021
- Qualitative Befragungen: Jugendliche (n = 22) und Experten (n = 11)

- Das **subjektive Wohlbefinden und die Lebenszufriedenheit** werden von den Jugendlichen in Luxemburg **insgesamt als hoch** eingeschätzt und haben sich in den letzten Jahren stabilisiert
- Jugendliche zeigen insgesamt **ein positives Gesundheitsempfinden**, das sich in den letzten Jahren weiter verbessert hat
- Die Einschätzungen bzgl. **Wohlbefinden und Gesundheit** liegen im **internationalen Vergleich im oberen Mittelfeld**
- Jugendliche **unterscheiden sich** hinsichtlich ihres Wohlbefindens und ihrer Gesundheit z.T. stark nach sozioökonomischem Status, Geschlecht, Alter

- **Belastung der Jugendlichen** durch zunehmenden Stress, steigenden Leistungs- und Erfolgsdruck, Individualisierung und Konkurrenzerfahrungen
- **Integrationsängste** durch Transitionsprobleme, Jugendarbeitslosigkeit, prekäre Jobs und Armutsgefährdung (→ Verunsicherungen)
- **Spezifische Belastungen** durch angespannte Wohnungsmarktsituation, zunehmenden Verkehr, Umweltprobleme, Klimawandel, Artensterben (→ Zukunftsängste)

Positive und negative Entwicklungen

+ Rückgang...

- Alkoholkonsum
- Tabakkonsum
- Mobbing Erfahrungen
- ungesunde Ernährung

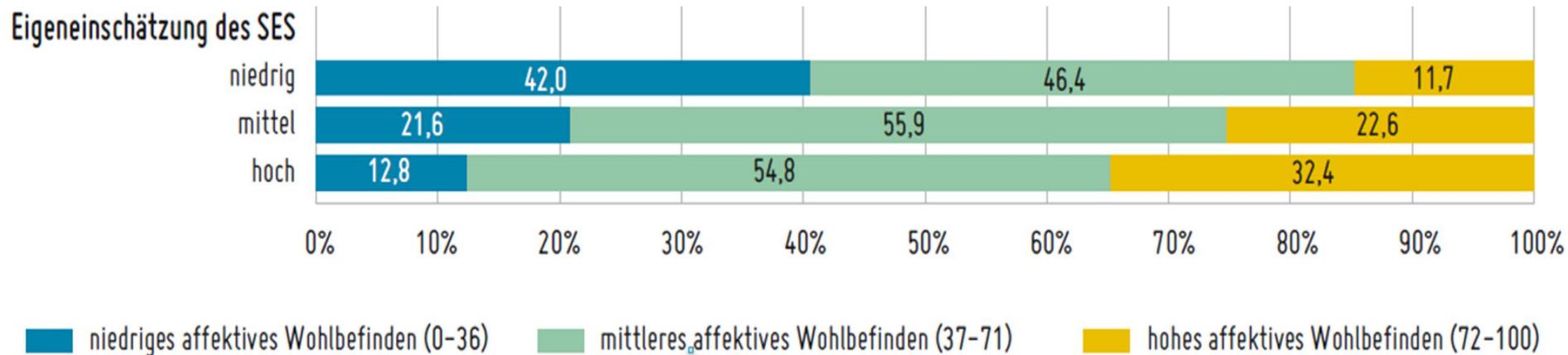
- Zunahme...

- Übergewicht
- multiple psychosomatische Beschwerden (u.a. depressive Symptome)
- psychotherapeutische Behandlungen
- kein Sport

Unterschiede nach sozioökonomischem Status

- Große Unterschiede des Gesundheitsempfindens und des Wohlbefindens in Abhängigkeit vom sozioökonomischen Status (SES)
- Unterschiede nach SES auch in Bezug auf Verhaltensweisen

WHO-5-Wohlbefindens-Index nach soziodemografischen Merkmalen



- **Mädchen und junge Frauen** stärker sensibilisiert und interessiert, aber auch stärker betroffen durch psycho-soziale Probleme, geringeres Wohlbefinden, negativeres Körperbild
- **Jungen und junge Männer** sind öfter übergewichtig, trinken mehr, achten weniger auf gesunde Ernährung, aber sind sportlich aktiver
- **Körperbezogene Selbstbilder, Selbstvertrauen und Selbstakzeptanz** sind geschlechtsspezifisch unterschiedlich ausgeprägt und haben Konsequenzen für gesundheitliche Wahrnehmungen und Handlungsweisen

- **Jugend als breite Altersspanne** mit vielfältigen Phasen und Entwicklungsaufgaben (v.a. Identität, Bildung, gesellschaftliche Integration)
- **Jüngere Jugendliche** zeigen höheres Wohlbefinden, gesündere Ernährung, mehr Bewegung
- **Pubertät** oftmals von krisenhaften Entwicklungen geprägt (u.a. geringe Einschätzung der Unterstützung durch Familie)
- **Ältere Jugendliche** eher übergewichtig, depressive Symptome, höherer Alkohol-/Substanzkonsum, aber verfügen eher bereits über ausgeprägte Bewältigungsstrategien

- Jugendliche versuchen durch ihre **Handlungen** gezielt ihr Wohlbefinden und ihre Gesundheit zu fördern



„Ech probéiere mech och nees e bëssche mei gesond ze ernieren. An ech probéieren sou vill wéi méiglech an Tëschenzäit och ze Fouss ze trëppelen, anstatt den Auto oder Bus ze huelen.“ (Celine, 22 Jahre, 47:31)

- Gleichzeitig zeigt ein Teil der Jugendlichen **schädigende Verhaltensweisen** (u.a. Ernährung, Alkohol-/Tabakkonsum)
- **Ambivalente Verhaltensweisen** → gesundheitsschädigendes Verhalten kann positive Auswirkungen auf Wohlbefinden haben



„Wann ech mat hinne sinn, wann ech Zäit mat hinne verbréngen, da sinn ech frou a glécklech, an hei an do, mee si deelen awer och déi Säit, wou lo d’Gesondheet heiansdo eben hannen ugestallt gëtt, jo. Mam Alkohol an alles, mer drénken och ze vill [...]“
(Myriam, 28 Jahre, 1:12)

Die Bedeutung von Familie und Peers für das Wohlbefinden

- **Unterstützung und Vertrauen der Eltern** fördern Wohlbefinden, Eltern mit wichtiger Vorbildfunktion
- Für wenige Jugendliche ist die familiäre Situation belastend
- **Peers** sind Freizeitpartner aber auch eine Hilfe und Unterstützung



„Ech fannen dat och wichteg, fir sech wuelzefillen, du brauchst Persounen, wou s du kanns Confiance hunn a kanns gutt mat him schwätzen, an sou weider.“

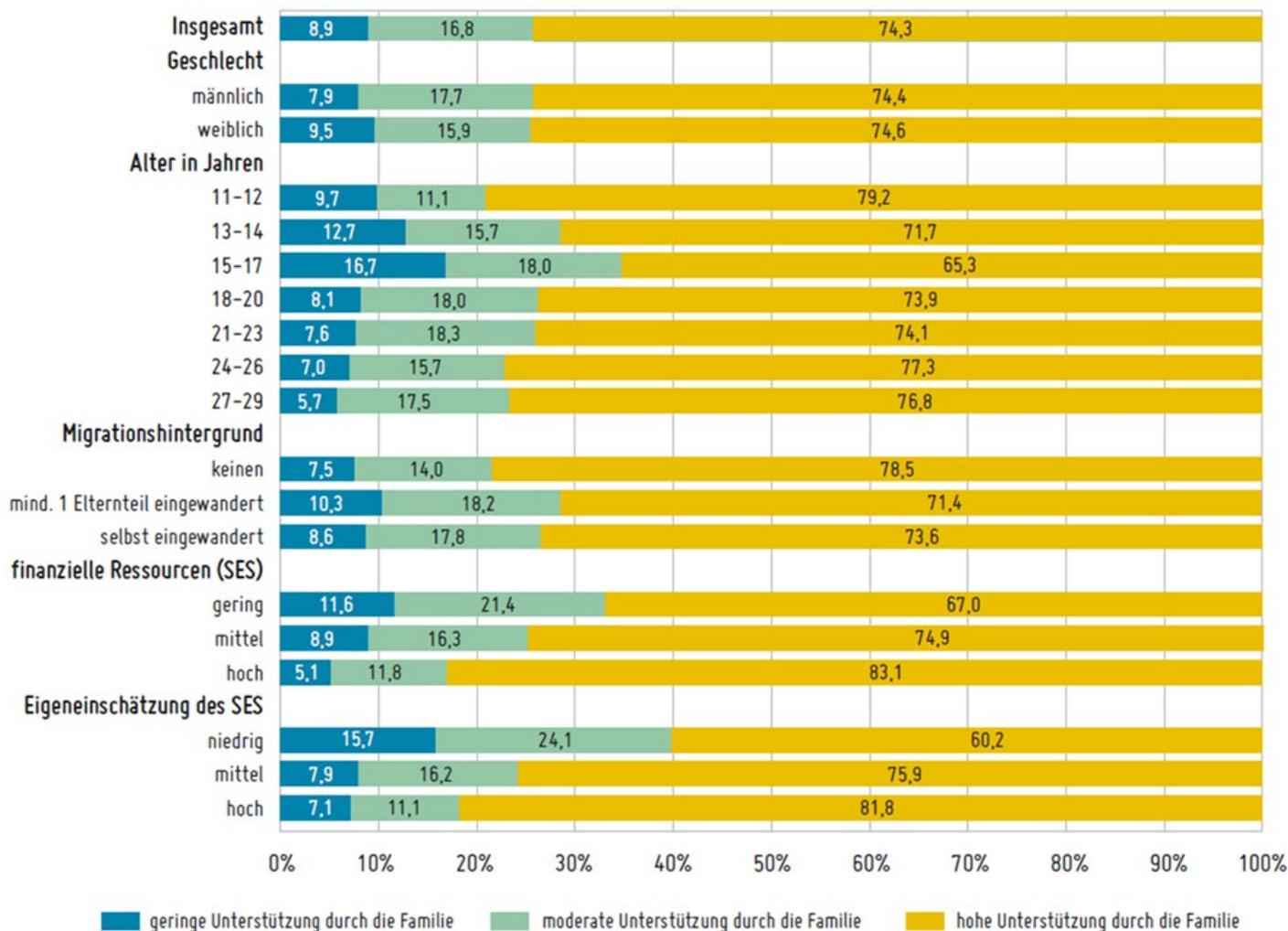
(Yves, 14 Jahre, 50:31)



„Famill, soen ech emol, do ass emmer Vertrauen do. Wann ech do eppes um Haerz hunn, kann ech dat einfach do soen. An da kreien ech gehollef.“

(Felix, 13 Jahre, 61:57)

Unterstützung durch die Familie



Die Bedeutung anderer jugendrelevanter Lebensbereiche

- **Schule:** Schulstress, fehlende individuelle Anerkennung und Mobbing als einschränkende Faktoren für das Wohlbefinden in der Schule (Schulstress hat zugenommen, Mobbing als Problem)
- **Jugendhäuser:** Wichtige Orte der pädagogischen Unterstützung und Begegnung mit Gleichaltrigen



„Hei am Jugendhaus, ech géif soen all déi Educateuren hei, déi, si hëllefen mer och ganz vill! Bis elo all déi kleng Problemer, wou ech hat, wou ech wollt driwwer schwätzen, waren se ëmmer do, se hunn souguer nom Schaffen eng Kéier a jo!“ (Sophia, 14 Jahre, 5:13)

Die Bedeutung anderer jugendrelevanter Lebensbereiche

- **Fremdunterbringung:** Heime als Orte der Sicherheit, aber auch von Konflikten und Stress, betreute Wohnstrukturen fördern Selbstständigkeit und Eigenverantwortung



Och wann ech mir heiansdo soen: ‚Nee, ech well net mei, nanana‘. Dann geet awer emmer. Ech hunn en Daach iwwert dem Kapp, ech hunn z‘iessen, ech hunn ze drenken. An aner Leit hunn dat net. Dofir soen ech mir dann emmer: ‚Du bass hei gutt opgehuewen‘.“
(Valerie, 15 Jahre, 32:32)

- **Erwerbsarbeit:** Anerkennung und Gesundheitsförderung wichtig für Wohlbefinden, Zufriedenheit und Arbeitsleistung



Ech mengen, ech gesinn et och bei mengen Aarbechtskolleegen, déi ware scho puer mol krank, an do huet en och ni eppes gesot, ni gemeckert, also, wann ee krank ass, ass ee krank. An deen akzeptéiert dat. Also, do gött een net behandelt wéi Maschinnen.“
(Chantal, 27 Jahre, 62:55)

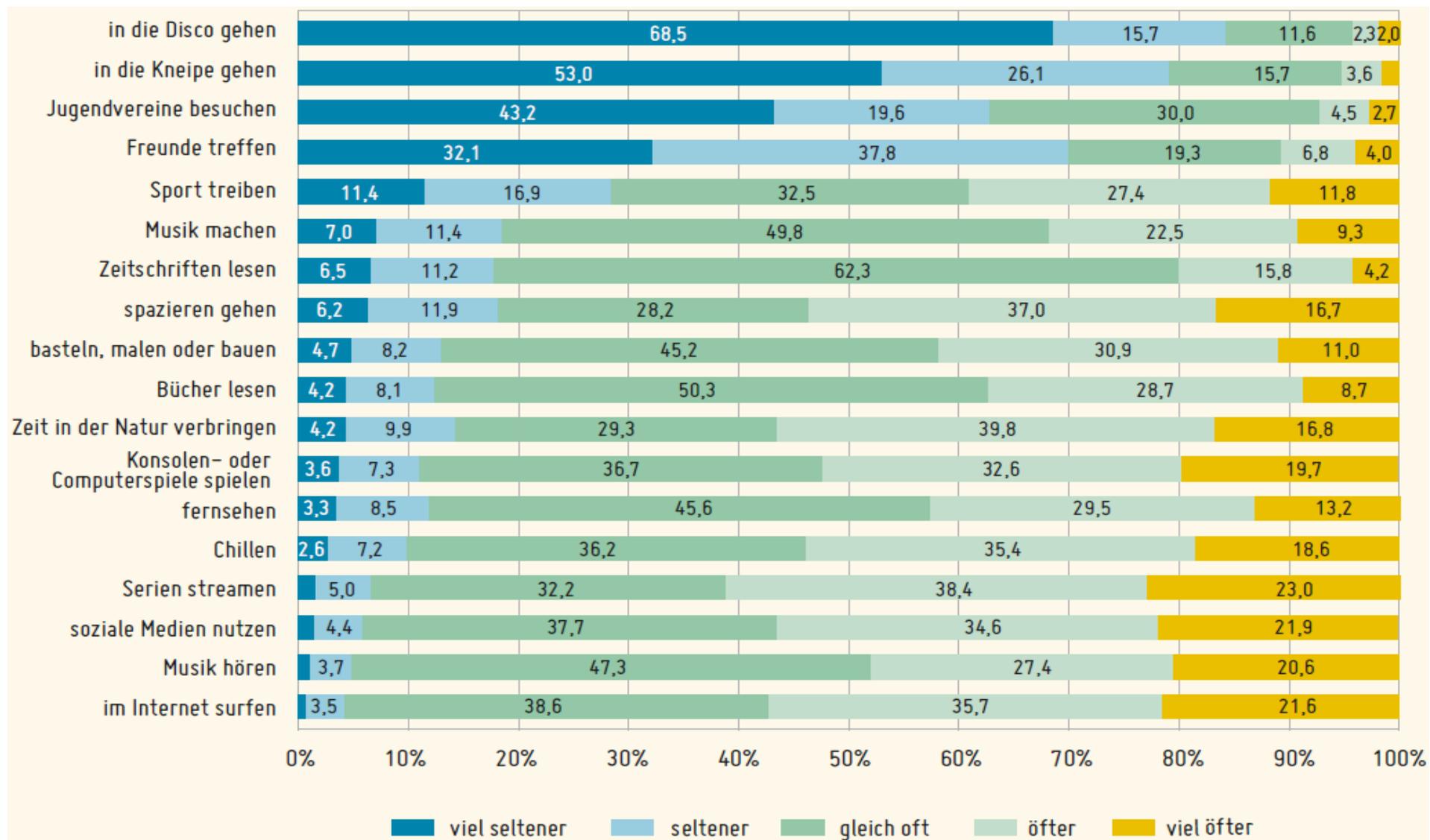
Beziehungen zu den Erwachsenen (Lehrpersonal, Erziehungspersonal, Vorgesetzte) und den anderen Jugendlichen (MitschülerInnen, BewohnerInnen, ArbeitskollegInnen) sind in allen Bereichen **maßgebend für Wohlbefinden und Leistungsfähigkeit** der Jugendlichen!

- **Starke Veränderungen** durch die Maßnahmen insbesondere im Freizeitbereich, in privaten Aktivitäten, in Vereinen aber auch in der Schule
- **Verschiebung hin zu solitären Freizeitbeschäftigungen** (aktiv und sedentär)
- Insgesamt **hohe Akzeptanz der Maßnahmen**; werden als angemessen und gerechtfertigt eingeschätzt, vor allem um Risikogruppen zu schützen



„Also éischer fir aner Leit ze schützen. Well ech mer denken: ‚Okay, jo, bei mir denken ech net, dass dat sou krass wäert sinn‘. Mee ech wëll awer einfach meng Matmënschen, virun allem déi vulnerabel Leit, dovunner beschützen, an dowéinst maachen ech et dann och esou.“ (Sandra, 24 Jahre, 3:8)

Jugendliche und die Covid-19-Pandemie: Veränderung Freizeitaktivitäten



Jugendliche und die Covid-19-Pandemie: Belastungen

- Teilweise **Überforderung durch die Nachrichten- und Informationsflut**, gezielte Einschränkung des Nachrichtenkonsums als Selbstschutz
- **Schulschließungen** für einen Teil durchaus bereichernd, für andere belastend (Schulstress/Lernschwierigkeiten)
- **Mentale Gesundheit** ist bei einem Teil der Jugendlichen stärker in den Vordergrund gerückt

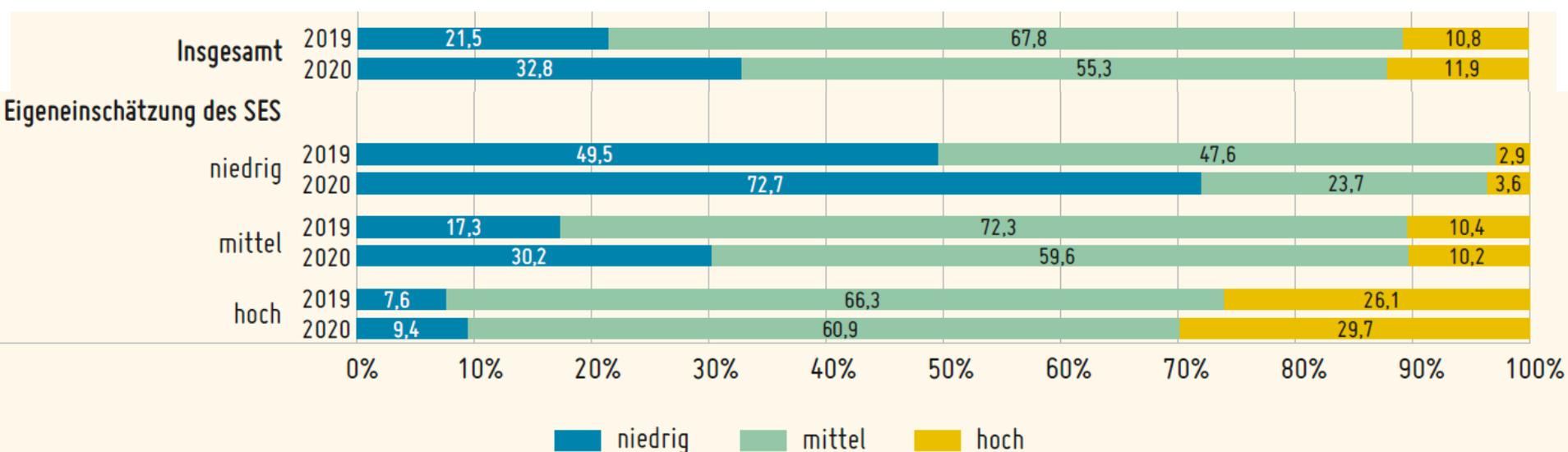


„Well et am Ufank och ganz ustrengend gewiescht ass fir mech. Ganz eleng ze sinn an engem klengen Studio. An do hunn ech wierklech gemierkt: ‚Okay, Gesondheet heescht net nemmen, dass et dengem Kierper gutt geet. Kapp an d’mental Gesondheet ass och immens wichteg.“

(Katharina, 29 Jahre, 1:3)

Jugendliche und die Covid-19-Pandemie: Lebenszufriedenheit

Lebenszufriedenheit nach sozioökonomischem Status (2019 und 2020)



Die **Lebenszufriedenheit** der Jugendlichen hat sich insgesamt verschlechtert, aber nicht für alle Jugendlichen gleichermaßen...

- (1) Folgen der sozialen Ungleichheit** in Bezug auf Wohlbefinden und Gesundheit der Kinder und Jugendlichen in Luxemburg **gezielt entgegenwirken**, Programme insbesondere auf Kinder und Jugendliche aus benachteiligten Milieus ausrichten
- (2) Genderspezifische Differenzen** durch traditionelle Rollenvorstellungen stärker **hinterfragen**, eine realistischere Einschätzung des eigenen Gesundheitszustands (wie z. B. auch des Gewichtsstatus) fördern und Selbstvertrauen sowie Selbstakzeptanz geschlechtsspezifisch stärker in den Blick nehmen (etwa in der Jugendarbeit oder der Schule)
- (3) Altersspezifische Differenzen:** Frühe, systematische und altersadäquate Ansprache der Zielgruppen von Präventions- und Fördermaßnahmen

- (4) Mentale Gesundheitsprobleme:** wichtige und zunehmende Problematik, mehr und systematisch in Prävention und Sensibilisierung investieren, insbesondere in den zentralen Strukturen von Schule und Arbeit
- (5) Risikogruppen besonders in den Blick nehmen:** Angebote und Programme auch und vor allem auf spezifische Gruppen mit multiplen Problembelastungen ausrichten (gesundheitliche Probleme, wenig Unterstützungsressourcen, riskante Verhaltensweisen)
- (6) Familie als Sozialisationsort und Schutzfaktor nutzen und stärken:** Unterstützung familialer Gesundheitserziehung, Förderung gesundheitsbezogener familialer Aktivitäten und Strategien, Verbesserung von Beteiligungsmöglichkeiten

(7) Fokussierung des Wohlbefindens in institutionellen Kontexten

Förderung von Partizipationsmöglichkeiten in den jugendrelevanten Strukturen, Sensibilisierung der Fachkräfte für Wohlbefinden und Gesundheit, stärkere Vernetzung der Dienste und Angebote

(8) Jugendliche als kompetente Akteure

Jugendliche sind sich ihrer persönlichen Verantwortung und Potentiale im Hinblick auf Wohlbefinden und Gesundheit bewusst; sie verfügen über individuelle **Befähigungen** und **Ressourcen** (u. a. Resilienz, Selbstwirksamkeit, Bewältigungshandeln), **die genutzt werden sollten** bei der stärkeren Förderung wohlbefindensorientierter struktureller Bedingungen

Vielen Dank!



Kontakt:

Prof. Dr. Robin Samuel (Universität Luxemburg)

robin.samuel@uni.lu

+352 46 66 44 5084

Prof. Dr. Helmut Willems (Universität Luxemburg)

helmut.willems@uni.lu

+352 46 66 44 9379

Der Jugendbericht als Download
sowie weitere Materialien:

www.jugendbericht.lu